



L'association **LOISIRS ET VACANCES** met à votre disposition un accueil de Loisirs sur la commune d'EPRON les mercredis et les vacances scolaires. Depuis 2009, l'association fait partie du réseau 'Charte Qualité' soutenu par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et la CAF du Calvados.

L'adhésion à l'association d'un montant de 20 € par famille et par année scolaire est obligatoire. Pour des raisons d'assurance, ne peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs, que les enfants dont le dossier d'inscription aura été complété auparavant. Le dossier d'inscription à remettre dûment complété et signé comprend une fiche de renseignements, une fiche sanitaire (une par enfant) ainsi que le règlement intérieur.

*Quel est l'âge des enfants accueillis ?*

- L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants **de 3 ans à 12 ans**.

*Qui encadre les enfants ?*

- L'accueil de loisirs est assuré par deux salarié(e)s permanent(e)s (une directrice BAFD et un(e) animateur(trice) BAFA) et plusieurs animateurs(trices) volontaires, salariés de l'association.

*Où se trouve l'accueil de loisirs ?*

- L'accueil se fait 7/9 rue François Langlois à Epron (à côté de l'école élémentaire) à la maison de la jeunesse ainsi qu'à la maison des associations.

*Quels sont les horaires ?*

- Un accueil est assuré à partir de 7h45 avec des arrivées échelonnées jusqu'à **9h**. Le soir, départs échelonnés de **16h45 à 18h15**.

*Quelles sont les possibilités d'accueil ?*

- Le mercredi, possibilité **d'inscription à la journée ou à la ½ journée**, avec ou sans repas.
- Pendant les vacances, **inscriptions uniquement à la journée ou à la semaine**.

*Quelles sont les périodes d'ouverture ?*

- L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis (en période scolaire).
- L'accueil de loisirs est ouvert pendant les vacances d'Hiver, de Printemps, de la Toussaint et une semaine aux vacances de Noël (selon la demande des parents)
- Pendant la période d'Eté, l'accueil de loisirs est ouvert au mois de juillet ( du 6 au 27 juillet) ainsi que du 20 août au 3 septembre. L'ouverture du 30 juillet au 17 août est conditionnée par le nombre de familles intéressées chaque semaine. Un minimum de 18 enfants est nécessaire.

*Qui contacter ?*

- La directrice, du lundi au vendredi, au **06.45.50.98.61** ou par mail : [loisirsetvacances@neuf.fr](mailto:loisirsetvacances@neuf.fr)

Quels sont les tarifs pour l'année 2011-2012 ?

- Adhésion annuelle (1/Famille) : 20 €
- Les tarifs indiqués ci-dessous comprennent le repas et le goûter.



<b>TARIFS A : QF &gt;= 426</b>	<b>TARIFS B : 300 &lt; QF &lt; 426</b>	<b>TARIFS C : QF &lt;= 300</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 enfant :</b>  <u>Journée</u> : 13,5€  <u>Semaine</u> (5 jours) : 54€  <u>½ journée avec repas</u> : 9,50€  <u>½ journée sans repas</u> : 7,50€</li> <li>• <b>A partir du 2<sup>ème</sup> enfant :</b>  <u>Journée</u> : 11,5€  <u>Semaine</u> (5 jours) : 46€  <u>½ journée avec repas</u> : 9,50€  <u>½ journée sans repas</u> : 7,50€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 enfant :</b>  <u>Journée</u> : 12,5€  <u>Semaine</u> (5 jours) : 50€  <u>½ journée avec repas</u> : 9,25 €  <u>½ journée sans repas</u> : 7,25€</li> <li>• <b>A partir du 2<sup>ème</sup> enfant :</b>  <u>Journée</u> : 10,5€  <u>Semaine</u> (5 jours) : 42€  <u>½ journée avec repas</u> : 9,25 €  <u>½ journée sans repas</u> : 7,25€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 enfant :</b>  <u>Journée</u> : 11,50€  <u>Semaine</u> (5 jours) : 46€  <u>½ journée avec repas</u> : 9€  <u>½ journée sans repas</u> : 7€</li> <li>• <b>A partir du 2<sup>ème</sup> enfant :</b>  <u>Journée</u> : 9,50€  <u>Semaine</u> (5 jours) : 38€  <u>½ journée avec repas</u> : 9€  <u>½ journée sans repas</u> : 7€</li> </ul>

**NB :** - L'inscription à la ½ journée (avec ou sans repas) n'est possible que le mercredi.

- Pour les activités (sorties, prestataires extérieurs ...), un supplément est demandé. Il est annoncé à l'avance et facturé en fin de séjour.

Le quotient familial de référence appliqué est celui de la CAF.

Si vous sollicitez l'application des tarifs B ou C, vous devez fournir un justificatif précisant les revenus de votre foyer : attestation CAF.

Les *Chèques Vacances* sont acceptés pour l'Accueil de loisirs.

**Convention de partenariat  
 avec la Mairie de Cambes en plaine  
 Tarifs identiques aux familles d'Epron.  
 Subvention attribuée par la municipalité de Cambes en Plaine**





# DOSSIER D'INSCRIPTION – 2011/2012

## Accueil de Loisirs « les Coccinelles » Activités Périscolaires

**RESPONSABLE LÉGAL** : Père – Mère – Tuteur

Nom et prénom du **Père** :

Adresse : .....  
..... **14610 CAMBES EN PLAINE**

Tél. domicile : .....

E-mail : .....

Profession : .....

Êtes-vous salarié(e) ? Oui - Non

Nom et adresse de votre employeur :

**TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE** :

Tél. professionnel : .....

Tél. portable : .....

Nom et prénom de la **Mère** :

Adresse : .....

Tél. domicile : .....

E-mail : .....

Profession : .....

Êtes-vous salarié(e) ? Oui - Non

Nom et adresse de votre employeur :

**TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE** :

Tél. professionnel : .....

Tél. portable : .....

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale dont dépend le chef de famille : .....

**N° Sécurité Sociale**: .....

Nom et adresse de l'organisme qui verse les allocations familiales :

**N° Allocataire** : .....

Nom et adresse de la compagnie d'assurance: .....

**N° Police d'assurance**: .....

### ENFANTS

NOM	Prénom	Âge	Né(e) le	Classe

École fréquentée : .....

### **DÉCLARATION DU CHEF DE FAMILLE**

*Pour être admis en accueil de loisirs et/ou en activités périscolaires, cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le responsable légal de l'enfant.*

Je soussigné(e), .....,  
responsable de(s) l'enfant(s) .....

autorise la Directrice de l'accueil de Loisirs et/ou des activités périscolaires à :

1. faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale suivant les prescriptions des médecins ;
2. percevoir les prestations de la Sécurité Sociale, en cas de maladie ou d'accident (procuration à signer) ;
3. s'engager à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale ;
4. autoriser en outre mon enfant à participer à toutes les activités de l'association:
  - L'enfant sait-il nager ? Oui - Non
  - Autorisez-vous la directrice de l'accueil de Loisirs et/ ou les responsables des activités périscolaires à diffuser des photos de votre enfant sur des sites Internet –commune,...- (sites dont l'accès est protégé) ? Oui - Non

**Convention de partenariat  
avec la Mairie de Cambes en plaine**



**Siège Social**

Mairie d'ÉPRON - Place Francis Bernard - 14610 ÉPRON

Autres personnes à prévenir en cas d'urgences (différentes des responsables légaux) :

NOM : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

**Personnes auxquelles le(s) enfant(s) peut être confié(s) en fin de journée** – autres que responsables légaux :

NOM : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

J'autorise mon enfant à rentrer seul le soir après 18h15 :      OUI      NON

-----

Mon Enfant : ..... participera :

A la garderie ou à l'étude      Tous les jours      Occasionnellement

Aux activités méridiennes proposées entre 11h30 et 13h30

A l'Accueil de loisirs      Le mercredi      Les vacances      Occasionnellement

Mon Enfant : ..... participera :

A la garderie ou à l'étude      Tous les jours      Occasionnellement

Aux activités méridiennes proposées entre 11h30 et 13h30

A l'Accueil de loisirs      Le mercredi      Les vacances      Occasionnellement

Mon Enfant : ..... participera :

A la garderie ou à l'étude      Tous les jours      Occasionnellement

Aux activités méridiennes proposées entre 11h30 et 13h30

A l'Accueil de loisirs      Le mercredi      Les vacances      Occasionnellement

*(Cochez les cases correspondantes à votre choix)*

*J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de déroulement des activités de **LOISIRS ET VACANCES** et m'engage à acquitter les sommes dues.*

**À** ....., **le** .....

Signature (s) :

Faire précéder de « lu et approuvé »



INDIQUEZ CI-APRES :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crise convulsive, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### IV. Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, dentaires, etc ... précisez.

.....  
.....  
.....  
.....

#### V. Responsable de l'enfant

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Téléphone portable : ..... Domicile : ..... Travail : .....

N° SS : ..... Centre payeur : .....

.....

Nom et téléphone du médecin traitant (facultatif) : .....

Je, soussigné(e) ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

---

Coordonnées de l'organisme (cachet) :

Observations : .....



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Accueil de Loisirs d'Épron

- Le centre est ouvert de 7h45 à 18h15. Les créneaux 7h45/9h et 17h/18h15 sont réservés à l'accueil des enfants.
  - Pour pouvoir sortir hors des locaux, l'enfant doit avoir préalablement demandé l'autorisation aux animateurs.
  - Les enfants peuvent jouer sur le terrain qui entoure la Maison des Associations. Il est interdit d'aller au-delà de la classe de motricité. Et il est formellement interdit de franchir la barrière donnant sur la route.
  - L'enfant doit respecter les locaux dans lesquels il est accueilli. De même, il doit savoir respecter les autres personnes qu'il côtoie - les adultes comme les enfants. Il en est de même pour l'adulte envers les enfants.
  - Un enfant ne peut quitter le centre de loisirs et se rendre seul chez lui sans autorisation écrite de ses parents et sans en avoir averti la directrice ou un animateur.
  - **Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la porte et le(les) confier à un adulte de l'équipe pédagogique.**
- 
- En cas d'absence non signalée 48 heures avant, le prix du repas (4€/ jour d'absence) est facturée sauf en cas de force majeure (maladie) ; dans ce cas, un justificatif (certificat médical) sera réclamé.
  - L'association applique une tarification modulée en fonction du Quotient Familial de la CAF.
  - Le paiement du séjour est à effectuer en fin de séjour ou en fin de mois, au plus tard **la première quinzaine du mois suivant**, avec possibilité d'encaissement à une date ultérieure ou en plusieurs fois. Toutefois, un acompte - correspondant au nombre de repas prévus pour la période - peut être demandé à l'inscription ; celle-ci devenant effective à réception du chèque.
  - En cas de non paiement de facture, après 3 rappels dont un fait en recommandé avec accusé de réception, l'association fera appel à un service de recouvrement.
  - Les inscriptions doivent se faire minimum 48h à l'avance, pour des raisons d'organisation (repas, transport, ... ) et d'encadrement. Les inscriptions d'enfants, le matin pour le jour même, ne peuvent en aucun cas être acceptées systématiquement. La directrice a le droit de refuser un enfant si l'effectif maximum - fixé suivant le taux d'encadrement présent - est atteint.
- 
- A la fermeture du centre, si un enfant est présent dans les locaux, et ce **sans nouvelle** des parents, et sans réussir à joindre l'un d'entre eux, l'enfant sera conduit au commissariat de police comme le prévoit la procédure.

*Règlement modifié, voté et adopté lors de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2011.*

Date :

Signature des parents :

Siège Social

Mairie d'Épron

Place Francis Bernard - 14610 ÉPRON